

Châteauneuf de Galaure, le 15 avril 2025

**Lorsque la mission vient à son terme :
suspension des activités du Foyer de Charité de Sufferchoix (13)**

Fondé en 1980, le Foyer de Charité de Sufferchoix, situé à Lambesc (13) a été un lieu de ressourcement spirituel et d'accueil pour de nombreuses personnes.

La communauté du Foyer, aujourd'hui composée de membres âgés, a accompli durant plusieurs décennies une mission remarquable d'accueil et d'organisation de retraites, en vivant une vie communautaire intense. Cependant, leur âge avancé ne permet plus d'espérer poursuivre de manière durable la mission d'accueil des retraitants dans des conditions adaptées à la préservation de la santé et la sécurité de tous.

En conséquence, après consultation du Conseil Provisoire, les Délégués pontificaux se sont résolus à suspendre les activités du Foyer à compter du 21 avril 2025 dans la perspective d'une fermeture canonique dans les mois suivants.

Cette décision difficile a été prise après les consultations prévues par l'article 42 de la Charte de gouvernement des Foyers de Charité¹ et un échange approfondi avec Monseigneur Delarbre, archevêque du diocèse d'Aix et Arles et l'association gestionnaire du Foyer de Sufferchoix.

La communauté du Foyer, vieillissante mais toujours profondément priante, a accompli une mission remarquable. Soeur Christine Foulon et Laurent Landete expriment à chacun des membres leur profonde reconnaissance pour leur engagement et leur dévouement au service de la mission. Les témoignages de nombreux retraitants restent la preuve d'un rayonnement important, appelé aujourd'hui à être transmis.

Depuis plusieurs mois, une équipe accompagne les membres et les collaborateurs. Elle écoute les souhaits de chacun et discerne avec eux les solutions les plus adaptées à leurs besoins, notamment pour garantir aux membres du Foyer une fin de vie digne et respectueuse de leur vocation.

Les délégués pontificaux assurent de leur prière et de leur soutien toutes les personnes affectées par cette décision. Ils formulent le vœu que l'esprit de mission et de fraternité qui a animé le Foyer de Sufferchoix se poursuive, en s'appuyant notamment sur le diocèse et l'association gestionnaire actuellement propriétaire des bâtiments.

Ils tiennent à remercier particulièrement Mgr Delarbre pour son écoute et son investissement, les membres de l'association gestionnaire et tous ceux qui ont soutenu et continuent de soutenir les membres et le personnel du Foyer de Sufferchoix dans cette nouvelle étape.

Contact : communication@lesfoyersdecharite.com

¹ Charte de gouvernement des Foyers de Charité du 18 octobre 2023, pris en dérogation de l'art.22 des Statuts des Foyers de Charité